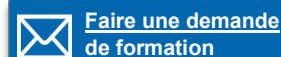




## Fiche PP47TRA

## PRATIQUES PROFESSIONNELLES

## EXPRESSION DE LA VOLONTE ET FIN DE VIE



Date (s) : à déterminer	Lieu : sur site	Durée : 1 jour (07 heures)	Tarif adhérents : 1400,00€
-------------------------	-----------------	----------------------------	----------------------------

**Objectif**

- ◆ Connaître les droits des personnes confrontées à la fin de vie, ainsi que la législation à laquelle ils sont assujettis, notamment au regard de la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie et de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- ◆ Mieux appréhender les situations et la prise en charge des personnes en fin de vie, notamment en cas de décisions de limitation ou d'arrêt des thérapeutiques.
- ◆ S'interroger sur ses pratiques, son ressenti à la lumière de la loi et de la volonté exprimée par le patient, son entourage (famille, proches) ou la personne de confiance.

**Programme :****Matin :****Axes essentiels**

- ◆ La notion de fin de vie au sens de la loi.
- ◆ Le droit d'être informé sur son état de santé.
- ◆ L'accès aux informations de santé.
- ◆ Le droit de participer aux décisions.
- ◆ Les directives anticipées.

**Après-midi :**

- ◆ La personne de confiance, mesure de protection juridique et mandat sur protection future.
- ◆ Acharnement thérapeutique, limitation et arrêt des thérapeutiques.
- ◆ Le recours à une procédure collégiale.
- ◆ Le secret professionnel.

- ◆ L'obligation pour les professionnels d'accompagner le mourant jusqu'à ses derniers moments.
- ◆ L'euthanasie en France, une pratique sanctionnée par la loi.

**Déroulé et séquençage :**

Séquençage envisagé par demi-journée ; toutefois, il peut s'adapter en fonction des besoins des stagiaires et des cas pratiques abordés.

**Public :** Les personnes concernées par cette formation sont les professionnels travaillant auprès d'adultes fragilisés par le vieillissement ou un handicap et plus particulièrement les cadres ou responsables de service.

Personnes en situation de handicap : nous consulter.

**Prérequis :** Aucun

**Modalités et délais d'accès à la formation :**

La formation se tient à partir de 3 participants avec une capacité maximum de 15 participants.

**Méthodes pédagogiques mobilisées :**

Il sera laissé à chaque participant un dossier pédagogique contenant la copie des supports utilisés par les intervenants .

- Diaporama.
- Exposé théorique.
- Echanges avec les participants.

**Intervenant :****Méthodes et modalités d'évaluation :**

La mesure de l'impact des programmes proposés aux professionnels de santé s'évalue au travers de deux outils :

- Un quizz « vrai/faux » pour tester les connaissances des stagiaires en amont et en aval de la formation.
- Un questionnaire de satisfaction, reprenant les critères et les indicateurs suivants :
  - L'intérêt et l'appréciation générale de la formation.
  - La réponse aux attentes du stagiaire.
  - L'adaptation des exemples aux situations concrètes et à la réalité professionnelle des stagiaires.
  - Appréciation du temps de parole laissé aux stagiaires.
  - Appréciation des qualités pédagogiques du formateur.

Cette formation est également réali-